

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RODEZ
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2026



VILLE de RODEZ
CCAS

BP 840
12000 RODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil d'Administration

En exercice : 13
Présents : 10
Administrateur(s) excusé et représenté : 3
Administrateur(s) excusé et non représenté : 0

Votes Pour : 13
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026, le jeudi 21 mai à 14h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous le Présidence de Monsieur Stéphane MAZARS, Président.

Administrateurs présents :

Mesdames Michèle CALMEL, Isabelle GARDAL KALB, Annick GINISTY ANDRIEU, Catherine PELAMOURGUES CANITROT, Laura RENIER

Messieurs Cyril BOUSQUET, Clovis DESTREBECQ, Serge JULIEN, Stéphane MAZARS, Michel MIRMAN

Administrateurs excusés et représentés :

Madame Agnès VALADIER (pouvoir à M. Serge JULIEN)

Madame Elodie MIQUEL (pouvoir à M. Clovis DESTREBECQ)

Monsieur Brice RAMONDENC (pouvoir à Mme Laura RENIER)

Secrétaire de séance : Madame Aurore ALBINET

DELIBERATION N°2026.022 – EHPAD BON ACCUEIL - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2025

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de l'EHPAD BON ACCUEIL, de la façon suivante :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Recettes	1 913 043.99 €	651 062.05 €	1 731 932.47 €	4 296 038.51 €
Dépenses	1 910 463.85 €	714 478.21 €	1 779 761.19 €	4 404 703.25 €
Résultats	2 580.14 €	-63 416.16 €	-47 828.72 €	-108 664.74 €

Section Hébergement :

- Excédent en Report à nouveau (11931) : + 2 580,14 €

Section Dépendance et Soins :

- Déficit en Report à nouveau (11932) : - 111 244,88 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, par 13 voix pour :


- **Approuve** cette affectation des résultats de l'exercice 2025 de l'EHPAD BON ACCUEIL ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document intervenant pour l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance



Aurore Albaret,
Directrice du CCAS

Le Président du C.C.A.S. de Rodez



Stéphane MAZARS

Le Président certifie exécutoire la présente délibération
Transmise en Préfecture le **29 MAI 2026**
Publiée le **29 MAI 2026**

Délais et voies de recours : Conformément aux articles R.421-1 et R421-5 du Code de la Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.